- 10. Page 3. Renuméroter l'article 6 comme article 5.
- 11. Page 3, ligne 42. Remplacer l'expression "services" par "réseaux".
- 12. Page 3, lignes 43 et 44. Remplacer les mots "ainsi que des services" par les mots "et fournir des facilités de service".
- 13. Page 3, ligne 45, à page 4, ligne 3. Retrancher les mots "au moyen de tout dispositifs, appareil, système ou méthode de quelque nature que ce soit, qui existent actuellement ou qui peuvent être découverts au développés dans l'avenir".

Ordonné: Que lesdits amendement soient pris en considération demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (77), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est alors lu pour la première fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (79), intitulé: "Loi ayant pour objet d'autoriser le prélèvement de droits successoraux", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (91), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1942", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois. Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI, 30 mai 1941.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquantequatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dorrien Edson Weaver, de la cité de Montréal, province de Québec, commis de bureau, demandant l'adoption d'une loi qui